

OFFRE DE PARRAINAGE



PARRAINEZ VOS PROCHES...



ET RECEVEZ JUSQU'À 300€
EN CHÈQUE CADEAU



Recevez un chèque cadeau UpCadhoc® de 100€
pour chaque filleul qui deviendra propriétaire d'un terrain
avec Hélio Aménagement.

Et permettez à chacun d'entre eux de recevoir
un chèque cadeau de **100€** également !



- ✕ **1 parrainage = 100€** pour vous, et **100€** pour votre filleul
- ✕ **2 parrainages = 200€** pour vous, et **100€** pour chacun de vos filleuls
- ✕ **3 parrainages = 300€** pour vous, et **100€** pour chacun de vos filleuls

Pour nous transmettre les coordonnées de votre filleul, vous pouvez
nous transmettre le coupon joint ou nous transmettre ses coordonnées
par mail à contact@helio-amenagement.fr

COUPON-RÉPONSE

Nom du parrain / marraine :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Nom et/ou ville du terrain acheté :

MERCI DE BIEN VOULOIR CONTACTER DE MA PART :

Nom du filleul :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Secteur géographique de son projet :

RÈGLEMENT DU PARRAINAGE

Art. 1- Le parrain doit être un client (réservataire ou déjà propriétaire) dans l'un des lotissements Hélios Aménagement.

Art. 2- Le parrainage ne peut concerner que des personnes qui ne figurent pas dans le fichier de prospects Hélios Aménagement.

Art. 3- Dans le cas où deux personnes deviendraient parrains du (de la) même filleul(e), c'est celle qui a communiqué les coordonnées en premier (la date de réception du coupon faisant foi) qui percevra le chèque cadeau.

Art. 4- Le ou les chèques-cadeaux seront perçus par le parrain dans le mois qui suit la signature de l'acte authentique de vente.

Art. 5- La somme perçue par le parrain est assujettie à l'impôt sur le revenu de l'année de perception (déclaration à faire par le parrain).

Art. 6- Le parrainage n'est pas rétroactif.

Art. 7- Vos données personnelles sont collectées par Hélios Aménagement, ayant son siège social au 5 Avenue Léon Blum à Quimper, que vous pouvez contacter par courrier à l'adresse suivante : donnees@polimmo.fr ou par voie postale. Elles sont traitées dans le cadre des intérêts légitimes d'Hélios Aménagement (art. 6 du RGPD) autorisant la collecte de données aux fins de gestion de l'opération de parrainage. Les données obligatoires sont signalées sur le formulaire par un astérisque. Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel et la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition et de limitation du traitement des données vous concernant.

Art. 8- Le nombre de parrainages est limité à 3 par ménage.



groupe 
POLIMMO
Votre habitat breton et solidaire


Hélio
AMÉNAGEMENT